

Projet des Résolutions à soumettre à L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 Avril 2021

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en conformité des statuts avec la législation en vigueur, décide l'amendement des statuts conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales telles que modifiées par la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte la modification des articles : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9,10, 11, 12, 13, 15,16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31,32, 34, 35, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 50,51, 53, 54, 55 et 58 tels qu'ils figurent dans le projet des statuts dans sa version mise à jour qui lui a été présentée.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les statuts mis à jour et dont copie est annexée aux présentes.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à